

05 juil 2013 -20:18

Appartient à Conseil des ministres du 5 juillet 2013

Transfert des compétences en matière de surveillance de marchés de certains dispositifs médicaux

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Johan Vande Lanotte et de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal qui visent à transférer les compétences en matière de surveillance de marchés de certains dispositifs médicaux du SPF Economie vers l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS).

Les projets ont été adaptés à l'avis du Conseil d'Etat. Ils exécutent le pilier H du Plan Dispositifs médicaux.

Dans le but d'un service efficace et de qualité, les projets regroupent les compétences en matière de dispositifs médicaux auprès d'une seule autorité : l'AFMPS. En effet, l'Agence perçoit une cotisation de la part des distributeurs de dispositifs médicaux en fonction de leur chiffre d'affaires lié à cette activité, pour financer l'exercice des compétences et l'exécution de la réglementation en la matière.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 mars 1999 relatif aux dispositifs médicaux

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 14 novembre 2001 relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
[http:// www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>